

Les
Encouragements aux Lettres

Rapport présenté par M. Albert MOCKEL



PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES
BRUXELLES

ML

A

H8H7

Les
Encouragements aux Lettres

Rapport présenté par M. Albert MOCKEL



PUBLICATIONS
DE L'ACADÉMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES
BRUXELLES

CHRONIQUE

LES ENCOURAGEMENTS AUX LETTRES

En sa séance du 13 octobre, l'Académie a approuvé les termes du rapport rédigé par M. Albert Mockel et soumettant au Ministre des Sciences et des Arts les vœux formulés par la Commission chargée de rechercher les moyens d'encourager la production littéraire.

Rapport présenté par M. ALBERT MOCKEL

Monsieur le Ministre,

Parmi les questions étudiées par l'Académie, il en est une, grave entre toutes, sur laquelle votre Département a bien voulu naguère appeler notre attention : la question des encouragements à donner aux Lettres. L'Académie s'en est occupée avec une activité toute particulière.

Qu'il nous soit permis de le dire : dans notre pays, la littérature a été jusqu'ici traitée en Cendrillon. Justement généreuse pour la peinture et la sculpture, — économe pour l'art musical, — la nation est avare lorsqu'il s'agit de l'art d'écrire.

L'un des nôtres, M. Edmond Glesener, en donnait récemment dans la presse un frappant exemple :

« L'Etat accorde des bourses de 16.000 francs, de 12.000 francs et de 6.000 francs aux lauréats des concours de Rome, c'est-à-dire à de jeunes artistes, frais émoulus du Conservatoire ou de l'Académie, ayant prouvé une certaine connaissance de leur métier et donné des promesses de talent. Il alloue, tous les trois ans, un prix de 3.000 francs comme couronnement de carrière, à un vieil écrivain ayant toute une œuvre derrière lui » (1).

Cette disproportion dans la sollicitude fut longtemps explicable, nous le reconnaissons. Elle étonne aujourd'hui. Si, de 1830 à 1880,

(1) Enquête de *L'Indépendance Belge*, 5 août 1923

nos lettres françaises n'eurent qu'un éclat sporadique ou incertain, elles ont rayonné magnifiquement depuis lors. Nous avons le droit de l'affirmer, — et, comme représentants de nos confrères, peut-être en avons-nous le devoir, — les œuvres de nos écrivains contribuent largement, désormais, au meilleur renom de la Belgique.

Par un contraste non sans ironie, la situation de nos littérateurs apparaît de plus en plus difficile. Placés dans un pays où ont manqué, jusqu'ici, les éditeurs ; peu soutenus par un public qui garde de vieilles défiances à l'égard de nos lettres nationales, ils ont grand peine à publier leurs livres, — grand peine aussi à les répandre.

Certes, la France leur fait accueil. Pour ne citer que des morts, Camille Lemonnier, Georges Rodenbach, Eugène Demolder, Charles van Lerberghe, Emile Verhaeren ont connu à Paris le succès ou la gloire. Mais n'est-il pas anormal qu'un homme de lettres soit contraint, chez nous, de regarder toujours par delà la frontière, et bien souvent de la franchir ? N'est-il pas à craindre qu'un effort trop mal récompensé ne se décourage enfin, — que l'épuisement ne vienne, et que notre littérature ne meure d'inanition ?

L'Académie s'est préoccupée de ce malaise présent, et de l'avenir qu'il prépare. Les vœux qu'elle a l'honneur de soumettre à votre haute approbation ont été longuement étudiés par elle, et l'exposé des motifs que j'ai l'honneur de vous présenter, Monsieur le Ministre, doit signaler l'accord toujours unanime ou quasi unanime qui en a dicté les conclusions.

Les mesures dont l'Académie suggère l'adoption ont pour but :
d'aider à la formation des écrivains et à la publication de leurs œuvres ;

de contribuer à la diffusion des livres édités ;

d'encourager chaque année le talent déjà avéré d'un prosateur ou d'un poète, et, par un témoignage à la fois plus rare et plus significatif, d'honorer parfois un maître dans l'art d'écrire.

L'Académie souhaite aussi l'institution d'un « Comité des Lettres » dont les fonctions seront exposées ci-après.

Enfin, un dernier vœu est relatif aux voies et moyens. Il sollicite pour les Lettres françaises, la création d'un fonds spécial alimenté par des sources diverses.

* * *

Encouragements aux revues littéraires. — Celles-ci, on ne l'ignore pas, ont toujours eu chez nous une vie précaire ou malaisée. L'existence des plus brillantes, des plus notoires d'entre elles, ne fut le plus souvent qu'une lutte désespérée. En faveur des revues actuellement publiées, nous ne proposons aucune innovation de principe : des subventions qui leur sont déjà judicieusement dévolues, et rendent de grands services. Mais ces subventions, l'Académie aimerait à

les voir généreusement accrues ; elle estime unanimement aussi, — est-il besoin de le dire ? — qu'elles doivent continuer d'être réparties sans aucun souci d'école, sans aucun égard aux tendances politiques, philosophiques ou religieuses des rédacteurs. C'est là une question de salut pour la liberté et la dignité de nos Lettres.

Les encouragements offerts sous cette forme sont le moyen le plus efficace de maintenir et de développer chez nous l'activité littéraire. Et nous avons en vue, ici, non seulement les grands recueils dont l'importance n'a pas à être démontrée, mais aussi les publications plus modestes quant au chiffre du tirage et quant au nombre des feuilles imprimées. *Les petites revues sont les pépinières des Lettres*. Elles forment des sortes de collectivités libres, établies par le groupement naturel des affinités ; elles sont la manifestation la plus directe et la plus spontanée des jeunes forces intellectuelles. C'est à elles que s'adresse l'écrivain qui s'essaie, qui doute encore, — et qui prend confiance en se voyant agréer par des aînés. La *Jeune Belgique*, l'*Art Moderne*, la *Basoche*, la *Wallonie*, *Durandal*, le *Coq rouge*, *Floréal*, le *Réveil*, l'*Art jeune*, la *Lulle*, l'*Idée libre*, *Anlée*, les *Visages de la Vie*, furent de « petites revues » ou commencèrent par être de petites revues, et nous savons ce que leur doivent nos lettres. L'action bienfaisante de la *Jeune Belgique*, de la *Wallonie*, du *Coq rouge*, de l'*Art jeune*, vient encore d'être mise en lumière à Paris par M. Louis Dumont-Wilden (2). Le mouvement provoqué par la *Jeune Belgique* et ses émules est un grand fait de notre histoire morale. Si nous en voulions douter en raison des résistances qu'il rencontra chez nous, les appréciations de l'étranger nous en assureraient aussitôt. Nul critique tant soit peu instruit des Lettres françaises n'ignore le rôle considérable de la *Jeune Belgique*, cette « petite revue » si longtemps dédaignée. Quant à la *Wallonie*, une publication des Etats-Unis lui consacrait, récemment encore, une longue étude, — près de trente années après la disparition de ce recueil.

Grandes ou petites, c'est grâce aux revues périodiques qu'il y a eu et qu'il y a chez nous une vie littéraire, des mouvements d'idées et de salutaires batailles d'art dans la jeunesse lettrée. Sans les revues, il n'y aurait encore que des efforts dispersés : « des littérateurs peut-être, mais non pas une littérature », selon le jugement terrible de Goethe sur l'Allemagne de son temps.

* * *

Publication et diffusion des livres. — L'Académie demande instamment le *maintien, au budget des Sciences et des Arts, du*

(1) Vingt-cinq années de littérature ; livraison consacrée à la Belgique et à la Suisse.

crédit de 15.000 francs destiné à faciliter l'édition des œuvres littéraires. Elle ne fait, ainsi, que reproduire un vœu déjà formulé par l'Association des Ecrivains belges ; mais qu'il lui soit permis d'en souligner l'importance.

Les raisons qui ont fait adopter naguère ce crédit ont gardé toute leur force. La plupart des livres publiés en Belgique le sont aux frais des auteurs ; et ces frais sont tels, désormais, que la somme prévue au budget paraît modique à l'extrême. Elle ne pourrait, du moins, apporter un secours efficace qu'à la publication d'un bien petit nombre de volumes... Répartie entre une quinzaine d'auteurs ou davantage, elle n'offre, à chacun d'eux, qu'une aide tout à fait disproportionnée à son objet. Le signataire du présent rapport a reçu les confidences désolées de tel jeune écrivain, bénéficiaire, sur ce crédit, d'une prime qu'il a dû se résoudre à abandonner, faute de pouvoir parfaire par ses propres ressources la somme considérable exigée pour l'impression de son manuscrit. Cet exemple, nullement isolé, a une éloquence douloureuse sur laquelle il est superflu d'insister. Selon l'avis unanime de l'Académie, il y a donc lieu *d'attirer l'attention du jury sur l'utilité qu'il y aurait à restreindre le nombre d'ouvrages primés, et à augmenter ainsi le taux de l'intervention.*

L'Académie juge désirable aussi *que subsiste ce mode d'encouragement lorsque seront rétablis les achats de livres pour les bibliothèques publiques.*

Ces achats de livres, l'Académie les estime nécessaires ; et non point seulement pour les bibliothèques publiques belges, mais encore pour certaines bibliothèques étrangères. Quelques-unes de celles-ci ont déjà été pourvues de livres belges, grâce à nos diplomates, à nos consuls. L'initiative a vivement intéressé le Ministre des Affaires étrangères.

D'autre part, des livres devraient être fournis à un groupe assez nombreux de *professeurs et de conférenciers* qui, mieux instruits de notre littérature, en deviendraient les propagandistes naturels.

Une question très grave est celle du choix des ouvrages, et de la répartition des volumes ainsi rassemblés.

Désigner les livres à acquérir, en assurer la distribution judicieuse, c'est se charger d'une lourde responsabilité morale. L'Académie est prête à en accepter sa part, par l'intermédiaire du « Comité des Lettres » dont le rôle sera élucidé ci-après.

* * *

Bourses de voyage et missions. — L'Académie propose la *réorganisation des bourses de voyage afin de faciliter aux écrivains les*

séjours d'études hors frontières, et de permettre d'envoyer à l'étranger des hommes de lettres chargés d'une mission de propagande en faveur de notre littérature.

Faut-il insister sur la portée de ce vœu ? La France a jugé nécessaire pour elle-même l'institution de bourses de ce genre. A plus forte raison devons-nous en souhaiter ici les bienfaits. La Belgique est un petit pays. Osons l'avouer, le grand risque dont est menacée notre efflorescence intellectuelle, c'est d'y manquer d'air. De l'avis de nos amis les meilleurs, chez nous les idées générales respirent un peu mal à l'aise ; et peut-être est-ce pour cela qu'on a reproché à notre littérature d'être cultivée en vase clos. Donnons à quelques jeunes hommes, espoirs de nos lettres, l'occasion de se dilater l'esprit aux grands souffles du monde. Ils nous reviendront plus forts, plus libres, mentalement mieux armés.

Il serait désirable aussi de confier parfois, à des écrivains ayant fait leurs preuves, des missions en pays étranger, — occasion précieuse d'un de ces beaux voyages qui éveillent les sensations, renouvellent les idées, et enrichissent d'un trésor d'images la mémoire du poète, d'un trésor d'observations la mémoire du dramaturge, de l'essayiste ou du romancier. Dans les pays ainsi visités, ces écrivains n'arriveraient pas en inconnus. Aidés par les relations intellectuelles antérieurement nouées, ils créeraient, dans quelques milieux lointains, un renouveau d'intérêt pour la Belgique qui pense et qui œuvre. Ils seraient plus aptes que personne à faire connaître notre littérature, à en éveiller la curiosité, à en répandre enfin le goût.

Dans le même ordre d'idées, l'Académie souhaite *l'agrégation temporaire, par le Ministre des Affaires Etrangères, auprès de certaines ambassades et légations, d'écrivains chargés de travailler à multiplier les échanges intellectuels et, en particulier, à assurer aux livres belges une nouvelle diffusion.*

* * *

Réforme des prix triennaux. — Le grand prix de littérature est la suprême récompense décernée par l'Etat à l'écrivain dont il veut honorer le talent. Pour chaque période triennale, une somme de trois mille francs y est affectée...

Interprète autorisé du jury pour les deux dernières périodes de ce concours, M. Gustave Charlier terminait son rapport par les justes observations que voici :

« Le jury n'a pas cru que sa tâche se limitât à l'attribution des deux prix dont il disposait. Les difficultés qu'il a rencontrées l'ont éclairé sur certains défauts de l'institution elle-même. Les rapporteurs d'autres périodes ont déjà abordé ce sujet et présenté des suggestions qui n'ont pas toujours été écartées. Il estime donc de son devoir de soumettre à votre bienveillante attention les consi-

dérations qui lui font craindre que, dans sa forme actuelle, le prix de littérature ne réponde plus tout à fait aux légitimes aspirations de nos écrivains.

» Si l'on met en regard les récompenses que l'Etat accorde aux diverses disciplines scientifiques et celles qu'il réserve aux travaux littéraires, on s'aperçoit, non sans regret, que ces dernières ne sont plus en rapport avec le développement qu'ont pris nos lettres nationales. La comparaison devient plus pénible encore pour celles-ci lorsque l'on tient compte de la riche moisson de récompenses qu'offrent chaque année à nos savants les diverses classes de l'Académie royale. Et, par malheur, l'importance des prix littéraires n'en compense point la rareté, depuis surtout que, comme chacun sait, les circonstances ont fortement réduit la valeur relative des primes attachées à ces distinctions. Du moins n'a-t-il pas tenu au jury que le montant des prix qu'il avait à décerner ne fût sensiblement majoré.

» Plus nombreux que les prix littéraires, les prix scientifiques présentent en outre cette incontestable supériorité d'être répartis, avec un soin rigoureux, entre les principales branches du savoir en honneur chez nous. Nulle d'entre elles — et c'est justice — qui n'ait part à son tour aux faveurs gouvernementales, si réduit que soit d'ailleurs le nombre de ceux qui la cultivent. Mais quand il s'agit des diverses formes de l'expression littéraire, dont chacune compte pourtant aujourd'hui des représentants nombreux et brillants, le principe de division cesse de jouer, et l'on n'a guère à opposer aux multiples prix scientifiques qu'un unique prix de littérature. Cette disproportion évidente entraîne un autre désavantage. Puisque ce mot de « littérature » embrasse, dans sa redoutable généralité, les genres les plus différents, aucun d'eux ne se trouve en principe exclu de ce concours, à l'exception toutefois des ouvrages dramatiques, qui relèvent d'autres juges. On se voit donc contraint, à l'échéance de chaque période triennale, de rapprocher et de comparer des œuvres entre lesquelles il n'est point, ou il n'est guère, de commune mesure.

» Soucieux d'éviter dans l'avenir ce grave inconvénient, le jury s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de généraliser l'avantage dont le théâtre seul a bénéficié jusqu'ici, et d'étendre à la production littéraire le principe qui préside à l'octroi des récompenses scientifiques. Il lui a paru qu'il était possible d'y réussir sans bouleverser, dans l'essentiel, l'économie de ce concours. Il suffirait, à son avis, de rendre le prix annuel et de le réserver tour à tour aux poètes, aux romanciers et conteurs, et aux essayistes. Les genres principaux dans lesquels s'exerce l'activité de nos écrivains se trouveraient de la sorte encouragés et l'on aurait atténué du même coup une inégalité de traitement dont l'opinion littéraire est peut-être en droit de s'alarmer.

» Telle est du moins, Monsieur le Ministre, la conclusion à laquelle un examen attentif a conduit le jury. Il se permet de recommander à votre sollicitude son vœu unanime de voir reviser dans cet esprit le règlement du concours de littérature française » (1).

En sa séance du 16 juin 1923, l'Académie, unanime sauf une abstention, s'est ralliée au vœu que voici :

Création d'un grand prix quinquennal de littérature de 20.000 francs destiné à récompenser un effort marquant et prolongé ; indépendamment de ce grand prix, un prix annuel de 5.000 francs serait, à titre d'encouragement, attribué alternativement à la poésie, — au roman ou à la nouvelle, — à l'essai ou à la critique.

L'Académie a donc voulu faire siennes les conclusions présentées, au nom du jury, par le rapport de M. Charlier sur le prix de littérature. Mais, comme le faisait remarquer déjà le même rapport, les conditions nouvelles de la vie économique font paraître singulièrement faible la valeur en argent de ce prix. Celle-ci, selon les vœux de l'Académie, devrait être portée à 5.000 francs.

D'autre part, l'attribution désormais annuelle du prix en changerait le caractère. Il serait un noble encouragement accordé au talent ; il ne serait plus, comme autrefois, et selon la formule usitée, la consécration d'une carrière.

Un honneur particulier naissait de cette distinction, du fait de son extrême rareté. L'Académie attache une haute importance à la conservation d'une récompense ayant, comme celle-ci, une valeur d'exception ; elle estime que la Belgique se doit à elle-même d'honorer dignement les meilleurs d'entre ses écrivains. Outre le prix annuel d'encouragement, elle propose donc à votre bienveillant examen l'institution d'un grand prix de littérature française qui serait décerné tous les cinq ans.

* * *

Comité des Lettres. — En sa séance du 14 avril 1923, l'Académie a adopté la proposition suivante. Pour mieux en préciser les termes, elle lui a donné la forme d'un projet d'arrêté qu'elle soumet à votre sollicitude. Après une discussion approfondie, la proposition a rallié l'adhésion unanime, moins une voix et une abstention.

» Il est créé un Comité des Lettres composé de cinq membres choisis chaque année par le Ministre des Sciences et des Arts, sur une liste double de candidats présentée par l'Académie. Trois de ces membres appartiennent à la section de littérature, deux à la section de philologie. Le Ministre désigne en outre, comme secrétaire ayant voix consultative, un fonctionnaire de son Département.

» Le Comité des Lettres a une triple fonction :

» 1^o Par des consultations, par des enquêtes dans le monde des

(1) *Moniteur belge*, 11 février 1921.

lettres dont il recueille les vœux, il est un trait d'union entre l'Académie et les écrivains qui ne font point partie de celle-ci ;

» 2° Il représente l'Académie d'une manière permanente auprès du Ministre, dont il est le conseiller pour toutes les questions intéressant les Lettres ;

» 3° Il s'attache à réaliser pratiquement certaines décisions de l'Académie, à accomplir certains travaux sous la direction de celle-ci. »

Au cours de longs débats sur les encouragements aux Lettres, l'Académie s'est trouvée maintes fois arrêtée par certaines difficultés portant sur la réalisation pratique de ses vœux. Une saine propagande à l'étranger, voire en Belgique même, pour la diffusion des ouvrages de nos écrivains, suppose tout d'abord l'existence d'un catalogue soigneusement établi. Ce catalogue doit être rédigé avec méthode, par la collaboration intime de quelques hommes de science et de quelques littérateurs avertis qui y apporteront tout leur zèle. Travail considérable qu'on ne pouvait assurément demander au département des Sciences et des Arts. Quant à l'Académie, elle en acceptait volontiers la responsabilité, mais un juste sentiment des réalités lui interdisait d'en assumer directement la charge. Une compagnie dont les réunions, séparées par un intervalle d'un mois, sont en outre affectées à d'autres objets, ne pourrait mener à bien cette entreprise sans de très longs délais. Une tâche de ce genre exige un appareil assez compliqué, des recherches parfois malaisées. Elle devait donc être confiée à un petit groupe de lettrés, de savants, aptes à fournir un labeur continu.

Des constatations toutes pareilles s'offraient encore au sujet des livres dont l'Académie pourrait suggérer le choix et la répartition, comme au sujet des mesures les plus pratiquement efficaces pour aider à répandre notre littérature. Pour ces travaux de *réalisation*, un organisme spécial apparaissait nécessaire.

Des précédents pouvaient d'ailleurs être invoqués. Citons la Commission royale des Musées, la Commission royale d'Histoire, les jurys des concours triennaux, et plus spécialement peut-être la Commission de la Biographie nationale.

A un autre point de vue, la création d'un Comité des Lettres se révélait comme hautement désirable. L'Académie ne prétend point s'isoler dans une tour d'ivoire. Elle veut participer au mouvement général des Lettres, entretenir des relations fraternelles avec les écrivains, les philologues, qui n'appartiennent point à ses cadres ; elle veut favoriser l'expression de leurs vœux, et en tirer des conclusions pour ses travaux ; elle veut connaître leurs griefs comme leurs aspirations et se faire, au besoin, leur appui auprès de l'opinion. Elle entrevoit ainsi une mission d'un caractère élevé à laquelle elle ne doit point faillir, et dont le Comité des Lettres lui faciliterait l'accomplissement.

Enfin, ce Comité serait un trait d'union entre l'Académie et le

Département des Sciences et des Arts. Par le délégué du Ministre, il serait constamment instruit de la part actuellement réalisable de son programme ; il pourrait s'orienter ainsi vers une action plus fructueuse, différer une action momentanément stérile. Réciproquement, le Département des Sciences et des Arts trouverait en lui un informateur permanent et, au besoin, un collaborateur. Emané de l'Académie, le Comité serait le truchement de celle-ci, et indirectement celui du monde des écrivains et des hommes de la science littéraire. Votre département, Monsieur le Ministre, pourrait recueillir son avis sur certaines questions d'ordre très délicat, et souvent d'importance extrême, telles que les subventions à accorder aux revues, la répartition des livres, l'attribution éventuelle des bourses de voyage, les missions de propagande à l'étranger.

* * *

Un Fonds des Lettres. — La réalisation des vœux que nous venons d'exprimer entraînerait pour le budget quelques charges nouvelles. Charges bien légères, d'ailleurs, en comparaison de celles qui sont prévues pour les Beaux-Arts et pour les disciplines scientifiques.

D'autre part, l'Académie désirerait accroître le nombre des récompenses décernées par ses soins, et procéder à la nécessaire réimpression de certaines œuvres épuisées ; elle envisage encore d'autres tâches...

Le projet suivant, qu'elle a l'honneur de vous soumettre, a pour but de lui en fournir éventuellement les moyens :

L'Académie propose l'institution d'un Fonds des Lettres qui resterait à sa disposition et serait géré par elle.

Ce fonds serait alimenté par des sources diverses, notamment par les libéralités des amis des Lettres.

Trop négligée encore par le public belge, notre littérature éveille pourtant, parmi les personnes cultivées, un intérêt grandissant. Mais, hors l'achat de quelques volumes, les occasions de témoigner cet intérêt font défaut — ou bien elles surpassent les ressources des moyennes fortunes, car la fondation d'un prix exige un important débours. Plus d'un ami des Lettres serait tenté de faire à ce Fonds un généreux apport, parfois relativement modeste et pourtant précieux.

Le Fonds bénéficierait sans doute encore d'autres ressources : produit d'une conférence scientifique, d'une matinée littéraire, d'un spectacle d'art, etc. On peut prévoir enfin, dans un avenir plus ou moins proche, que des legs viendraient l'enrichir.

Mais il est une condition essentielle à l'entretien et à l'accroissement de ce fonds : c'est qu'il appartienne à l'Académie d'en disposer selon les besoins des Lettres. Il y a là un fait de psychologie dont il serait vain de nier l'influence. A tort ou à raison, on ne lègue pas

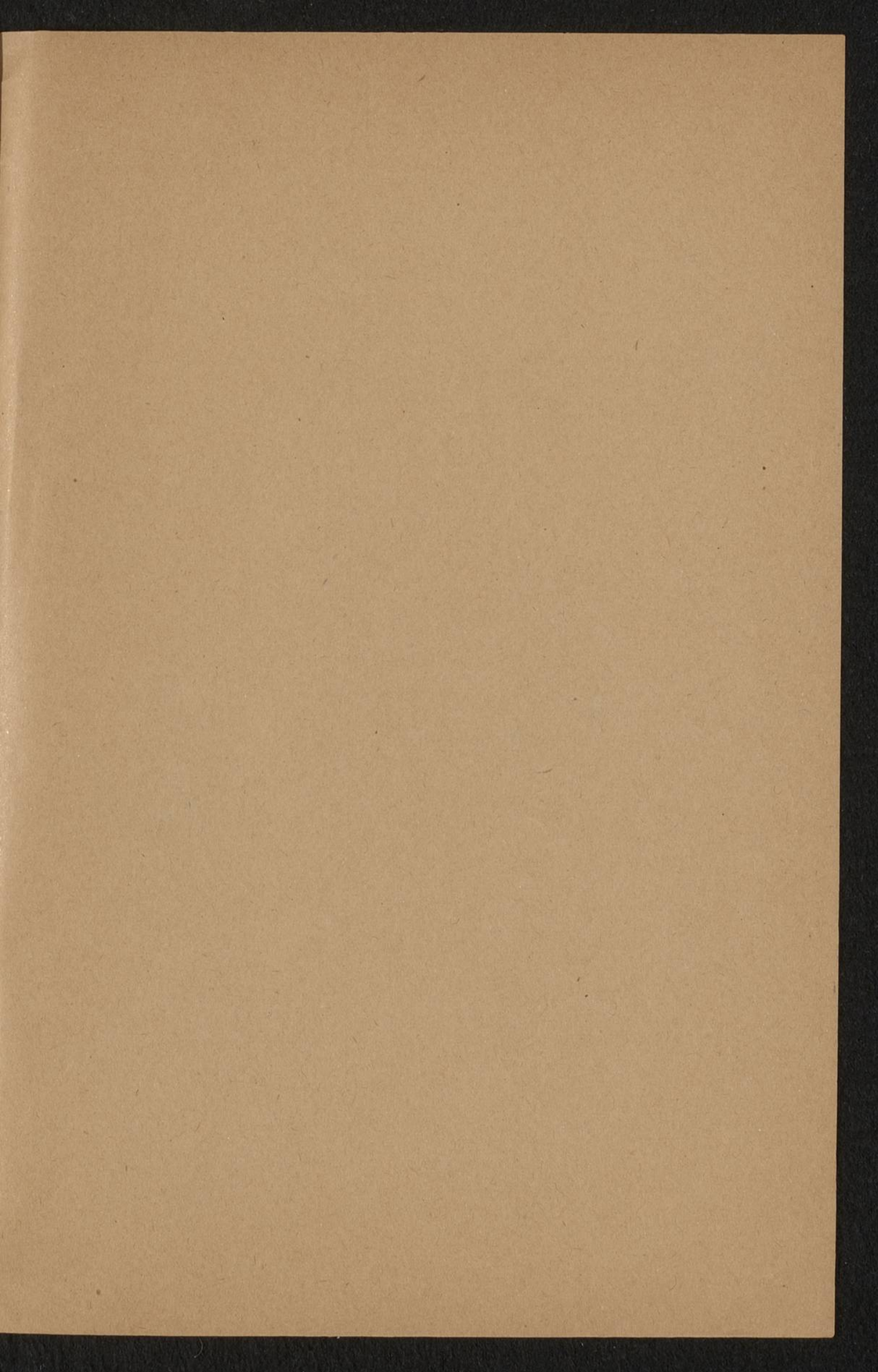
une somme d'argent à l'Etat ; on ne fait pas à l'Etat des libéralités : l'Etat, c'est tout le monde. L'Académie, au contraire, apparaît comme une personne morale bien distincte. Elle symbolise, pour la Belgique, la culture sous ses formes françaises ; elle représente l'art d'écrire et la science dont il est la source : elle est l'interprète naturelle de tous ceux qui exercent chez nous cette science ou cet art. Enfin, de même que son parfait désintéressement ne peut être mis en doute, son impartialité demeure strictement étrangère aux conflits des tendances philosophiques et religieuses, aux querelles des écoles, aux compétitions sociales et aux luttes des partis.

Ces diverses raisons donnent lieu d'espérer qu'un Fonds des Lettres, géré par ses soins, lui permettrait bientôt de réaliser par elle-même la plupart de ses aspirations.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les vœux que l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises m'a chargé d'exposer et de recommander à votre bienveillante attention.

En vous en transmettant l'expression, j'ai l'honneur de vous offrir, avec respect, les assurances de ma haute considération.

Albert MOCKEL



ML
A
1841

BRUXELLES. PALAIS DES ACADEMIES.
LIÈGE. H. VAILLANT-CARMANNE, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE.

MUSÉE DE LA LITTÉRATURE